

GIC./J.D.-7-09-83.-
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ÉLEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

REPUBLICQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 84/275 du 20/3/1984
MRE/SGAS/DAAF

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'Année 1983 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Genie-Rural) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres ayant atteint l'ancienneté à trois (3) ans.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/AC du 13.12.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1950 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 50/50/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 52/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 52/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 52/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 55/170/FP/DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 52/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 75/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/544 du 21 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/018 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/544 du 21 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 83/320 du 3.1.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 80/538 du 27 Décembre 1980 portant déploiement des avancements des agents de l'Etat ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative paritaire d'avancement réunie en date du 23 Février 1983.-

DECRETE :

Article 1er. - Sont inscrits au ^{tableau} ^{au titre} ~~à l'avancement~~ de l'année 1963 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Genie Rural) dont les noms et prénoms suivent :

A/ - AGRICULTURE I/ INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2° échelon

A 2 Ans

MM.-	ISEBHO	BOUYA Raymond	D/Ville
-	MDEX	Hubert	D/Ville

A 30 Mois

MM.-	OSSONA	Jacques	Djambala
-	IDCYA	Ray Blanchard	D/Ville
Mme-	DAMDCU	Georgette	D/Ville

Pour le 3° échelon

A 2 Ans

MM.-	DALVI	Grégoire	D/Ville
-	KOYO	Jean	P/Noire
-	TCHIKAYA	Ferdinand	D/Ville
-	IKONGO-LOGAN	André	D/Ville
-	MALERDO	Célestin	D/Ville
-	GOMA	Joseph	D/Ville
-	SITA	Eugène	D/Ville
-	IKONGA	Paul	Cwando.

A 30 Mois

MM.-	AMDCULCU	Hilaire	Etcumbi
-	KIDANGOU	Justin	D/Ville
-	KASSALA	Henri	P/Noire
-	MFOUKA-IMKOUSCU	André	D/Ville
-	LOUEPENGOU	TCHIBY Stéphane	Sibiti
-	YOUNGOU	Ephrem Cyr Dieudonné	P/Noire
-	KAKAMA	Laurent	Sombé
-	KASSAMBA	Joseph	Gambona
-	BEKOUNDA-CHIEBO	Bernard	NKayi
-	KAKDANGOU	Fortuné André	NKayi
-	LEDCOUNGOU	Jean-Baptiste	D/Ville
-	KOUNKOU	Ange	P/Noire
-	MAMONA	Jean Jacques	P/Noire

Pour le 4° échelon

A 2 Ans

MM.-	MDCOUNDA-KIDINGOU	Pascal	D/Ville
-	KOUNDA	Pascal	D/Ville
-	EDARA	Justin	D/Ville
-	GAENTARI	Georges	Kinkala

A 2 ans (Suite)

MM.-	GOINE	Alphonse	D/Ville
-	KATINDO	Antoine	D/Ville
-	KIVOUNGOU-DACI	Célestin	Loudima
-	KOUNGUA	Jean-Marie	Madina
-	SITA BIT MISERE	Raphaël	Loudima
-	BAKADISSA	Jean	D/Ville
-	LIWANGA VAKASI	Ephraïm	D/Ville
-	DALENDALA	Faustin	Cuesso
-	GALICSI	Pierre	D/Ville
-	MAINGUI	Antoine	D/Ville
-	NEBIA IKIKILO	Adolphe	D/Ville

A 30 Mois

Mr.-	BAZILA	Joseph	D/Ville
------	--------	--------	---------

Pour le 5° échelon

A 2 Ans

MM.-	ITADI	Jean	D/Ville
-	BIMBULO	Paul	D/Ville
-	KANI	Marc	D/Ville
-	KAMANDA	Joseph	Loudima
-	KANSILWA	Jean	D/Ville
-	SEADA	Desiré	Loudima
-	KIKIKILO	Paul	D/Ville
-	YOUNGOU	Alphonse	Dihessé
-	ESATH	Faustin	Cwando
-	GANGA	Thomas	D/Ville

A 30 Mois

Mr.-	KIERE	Robert	D/Ville
------	-------	--------	---------

Pour le 5° échelon

A 2 Ans

MM.-	KOYO	Justin	D/Ville
-	KICKO	François Justin	D/Ville
-	KOSSILDI	Paul Valentin	D/Ville
-	KIKILA	Alphonse	D/Ville

Pour le 7° échelon

A 2 Ans

Mr.-	TCHIEWA	Joseph	Italie
------	---------	--------	--------

Pour le 10° échelon

A 2 Ans

Mr.-	KIERE	Arthur	D/Ville
------	-------	--------	---------

II/ INGENIEURS LE DEVELOPPEMENT RURAL

Pour le 2° échelon à 2 ans

MM.- IMKOUNDA-HEMEDI, née HILDEE Henriette D/Ville

B- ELEVAGE - VETERINAIRES INSECTEURS

Pour le 2° échelon

A 2 Ans

MM.- NGAMBA Jean Jonas D/Ville
 - MBOUNGU Alphonse Sibiti
 - IMODIA Etienne D/Ville

A 30 Mois

MM.- IMBEDI Pierre D/Ville
 - ELICH Clément Owando
 - SAMBA Christophe D/Ville

Pour le 3° échelon

A 2 Ans

MM.- GAINKO Alphonse Ferdinand D/Ville
 - GCHDA Pierre Rufin Mindouli
 - MBOUNGU-MOTANDA Bernard D/Ville
 - OKOMBO NGASSAKI Valentin D/Ville
 - KIAFOUKA Daniel D/Ville.

Pour le 5° échelon

A 2 ans

Mr.- ADOUA Théophile D/Ville

Pour le 7° échelon

A 30 mois

MM.- KOYA Pierre CRD
 - NGCY Jean-Jacques URSS

Pour le 8° échelon

A 2 Ans

Mr.- IMKOUNDOU MBEMBA Daniel D/Ville

Pour le 9° échelon

A 2 Ans

MM.- GANIGA Pierre D/Noire
 - VEHE-LOUKOUNA Jean D/Ville
 .../...

Pour le 2° échelon

A 30 Mois

Mr.- BIKINKITA Daniel B/Ville

INGENIEURS ECOGROCHUICHIENS

Pour le 2° échelon

A 30 Mois

Mr.- MAQUILLOU Simon B/Ville
- MALONGA Raphaël B/Ville

Pour le 3° échelon

A 2 Ans

Mr.- FOUENC-DIEZEL Michel B/Ville
- MCUNINGOU Jean-Fulgence B/Ville
- KOUTSHICOLA Daniel B/Ville

A 30 Mois

Mr.- KRASSIMI Henri B/Ville

Pour le 5° échelon

A 5 Ans

Mr.- BIKAWA Théophile B/Ville
- KIMBOULE Michel B/Ville

C - GENIE RURAL - INGENIEUR DU GENIE RURAL

Pour le 1° échelon

A 2 ans

Mr.- TCHOUKOU Fidèle Joseph France.

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

A - AGRICULTURE - INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2° échelon

Mr.- MASSAMA Gabriel Loudima
- TSEKAMELE Fidèle Loudima
- LISE Sébastien-Magloire Messendjo
- EPOUMA Grégoire Christian B/Ville

Pour le 4° échelon

Mr.- NTSINGOU-LI Martin B/Ville.

Pour le 5° échelon

Mr.- CHIZE-AMBOUCKOU Raphaël Impfondo

B - ELEVAGE - VETERINAIRES INSTRUCTEURS

Pour le 3° échelon

Mr.- LUKITOU Benifaco
- MASSOUKOU André

D/Ville
Nadingou

Article 3.- le présent **Décret** sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Drounaville, le 20 Mars 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT ;

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage ;

Le Ministre des Finances ;

- Marius NGUABENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

- Itini Ossotoumba LEKOUINZOU.-

- Bernard GOMI MATSIGHA.-

REPARTITIONS :

JORPC.....	2
DAFEP.....	166
DAB.....	2
DCF.....	3
DAE.....	2
SRAB.....	2
DAMP.....	166
Commuo.....	9
Régions Agricoles	9
SACI/DC.....	3
Intéressés.....	83